

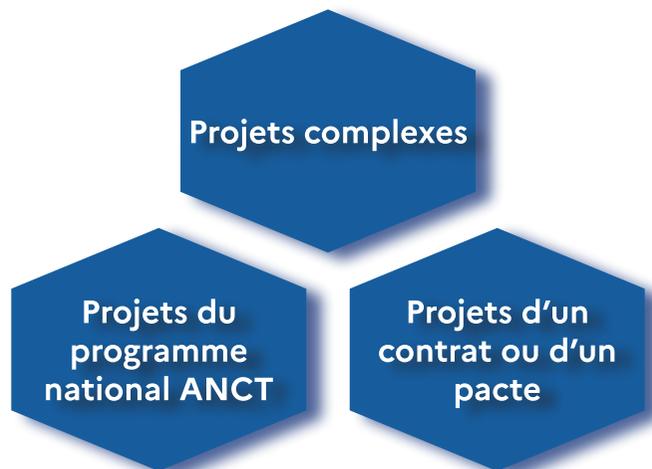
L'accompagnement proposé par la mission

- Appui méthodologique aux collectivités confrontées à des difficultés particulières, notamment dans le domaine bâti dégradé et de la rénovation thermique
- Mobilisation de l'ingénierie nécessaire de la définition à la réalisation du projet
- Aide à la recherche de financements :
 - Information apportée sur les différents financements possibles,
 - Conseil pour le montage des dossiers de demande de subventions
- Aide à la réalisation de cahier des charges
- Identification des contraintes réglementaires nécessaires à la réalisation du projet
- Accompagnement lors du dépôt des dossiers fonds vert
- Information sur les Appels à projets, les appels à manifestation d'intérêt

La plus-value pour les territoires

La mission étant la porte d'entrée de la DDT, elle permettra un gain de temps pour les porteurs de projets qui n'auront qu'un seul interlocuteur et garantira une optimisation gestion des dossiers.

3 modalités d'interventions de la MAT



L'organisation mise en place pour répondre à vos attentes

Les trois référents territoriaux de la DDT constituent la porte d'entrée sur les différents domaines de compétence de la DDT et interviennent notamment dans les domaines de l'aménagement durable, de l'urbanisme (planification, réglementation, assainissement, etc.), la mobilité, la qualité des constructions, l'habitat et le logement, la revitalisation des centres bourgs. Ils ont un positionnement transversal et sont de ce fait un interlocuteur privilégié des EPCI et des collectivités.

Mission d'Appui Territorial



Hubert VANDENDAELE

Adjoint à la chargée de mission
Référént territorial Nord
03 25 30 79 69 / 06 70 04 44 74



Myriam GILLET

Chef de la Mission d'Appui Territorial
03 25 30 79 03 / 06 25 54 28 80



Vacant

Référént territorial Centre
xx xx xx xx xx / xx xx xx xx xx



Alexandre DURAND

Référént territorial Sud
03 25 30 79 61 / 07 85 76 62 49



Christelle PIERROT

Animation des programmes ANCT
03 25 30 69 89 / 06 77 93 50 37



Carole GAILLARD

Mission transition écologique
03 25 30 69 66 / 06 07 39 74 83

L'ANCT en Haute-Marne

En Haute-Marne, l'ANCT est sous l'autorité du préfet et peut être sollicité pour les projets d'ampleur à portée collective.

Depuis le 1er septembre 2023, la Mission d'appui territorial (DDT / MAT) est votre porte d'entrée.



La mission d'appui territorial

Son objectif est de fournir un appui technique, administratif et juridique au représentant de la collectivité sous la forme de conseils et d'accompagnement dans le cadre d'un projet structurant en faveur de l'accélération :

- de la **rénovation thermique** du parc bâti public (écoles, mairies, salles des fêtes ...),
- de la **réhabilitation du bâti** (logements, commerces) dans les centres-bourgs.

La mission de conseil est ciblée sur l'aide à l'émergence de projets de territoire et l'accompagnement des programmes de l'ANCT (petites villes de demain, Action cœur de ville, villages d'avenir).

Cette démarche a vocation à apporter, gratuitement, dans la majorité des cas, un accompagnement aux collectivités et opérateurs privés dans le montage de leurs projets et la mise en oeuvre des procédures administratives à leur réalisation.

Quel champ d'action et quelles compétences de la MAT ?

Les conseils apportés recouvrent l'ensemble des domaines de la DDT :

- Habitat, logement, rénovation du bâti dégradé (réhabilitation) ;
- Aménagement, urbanisme (réhabilitation des centres-bourgs, mobilisation des friches) ;
- Transition énergétique (rénovation énergétique, plan climat air énergie territorialisé) ;
- Politique de l'eau, préservation de la biodiversité ;
- Projets agricoles territoriaux (PAT), circuits courts alimentaires.
- Mobilité (déplacements doux, co-voiturage ...)

